

EDITORIAL Michel WOLTER, Bourgmestre	4
EDITORIAL Anja KIHN, Présidente de la commission de l'environnement	5
CHARTÉ ÉNERGIE, CLIMAT & ENVIRONNEMENT DES CITOYENS DE LA COMMUNE DE KÄERJENG	6
LE PACTE CLIMAT QU'EST-CE QUE C'EST ?	10
KLIMABÜNDNIS QU'EST-CE QUE C'EST ?	13
LE KLIMATEAM QU'EST-CE QUE C'EST ?	14
RÉSULTAT DE L'AUDIT PACTE CLIMAT 2019	14
LES MESURES ENTREPRISES PAR LA COMMUNE	15
ADAPTATIONS DES SUBSIDES COMMUNAUX DU 01.01.2019 AU 31.12.2021	17
CHARTÉ ÉNERGIE, CLIMAT & ENVIRONNEMENT DES CITOYENS DE LA COMMUNE DE KÄERJENG FORMULAIRE	22



Solidaire, dynamique et soucieuse de la préservation de la nature, la commune de Käerjeng s'engage depuis de nombreuses années dans la protection du climat et de l'énergie. C'est dans le cadre du Pacte Climat que la stratégie de la commune de Käerjeng s'oriente

vers une meilleure collaboration entre les citoyens et la commune. De nouvelles subventions approuvées par le conseil communal viennent renforcer cette collaboration et récompensent les ménages engagés dans la réalisation des objectifs du Pacte Climat.

Outre le Pacte Climat, la commune de Käerjeng a pris des mesures exemplaires en matière de politique climatique en adhérant au Klima-Bündnis Lëtzebuerg et en signant une convention avec myenergy.

Après la charte énergie, climat & environnement signée par les clubs et associations de la Commune ainsi que les Maisons relais, une charte pour les citoyens leur mettra à disposition une panoplie de mesures visant à participer à la lutte contre le changement climatique.

Nous continuons à nous mobiliser dans le but d'être une commune dans laquelle il fait bon vivre, selon la devise : « Commune de Käerjeng, c'est là que je veux vivre ! » et dans laquelle les générations futures profiteront des mêmes conditions de vie favorables, voire encore meilleures que la génération actuelle.

Michel WOLTER,
Bourgmestre



La nature est notre bien le plus précieux et nous devons en prendre soin. Les gouvernements à travers le monde entier deviennent de plus en plus conscients de leurs responsabilités et mettent en œuvre des stratégies et des plans, afin de protéger la nature et d'améliorer la qualité de vie

de leur population. La commune de Käerjeng participe de même activement à cette démarche en mettant en œuvre des actions positives sur son territoire.

Parallèlement chacun de nous peut aider à son niveau. A cet effet la Commission de l'Environnement a élaboré une charte énergie-climat-environnement pour les citoyens de la Commune de Käerjeng. Après la charte pour les associations et la charte pour les Maisons Relais, c'est aux citoyens de s'engager au quotidien pour aider à combattre le changement climatique.

La charte des citoyens vous met à disposition un catalogue de mesures, dans lequel chacun peut choisir individuellement les efforts qu'il veut investir. Afin de démontrer votre volonté d'agir et de permettre un suivi des actions, nous vous demandons d'indiquer moyennant un questionnaire les actions que vous souhaitez réaliser et de les mettre à disposition du

Klimateam de la commune. Ainsi celui-ci sera en mesure d'intégrer vos démarches et vos idées dans son programme et vous permettra de cette façon de participer activement à la politique environnementale de la commune. Il s'agit aussi de créer à moyen terme une plateforme d'échange et de dialogue entre citoyens et dirigeants de la commune.

La présente brochure renferme non seulement la charte pour citoyens, mais explique en plus les différentes terminologies « pacte climat », « Klimabündnis » et « Klimateam ». Elle reprend aussi les actions principales, entreprises par la commune dans le cadre du pacte climat et recense les résultats de l'audit. Pendant ce contrôle, la commune doit démontrer périodiquement les efforts entrepris dans le domaine de l'environnement, afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. En dernier lieu, la brochure vous rappelle les subsides communaux auxquels vous avez droit en cas d'assainissement de votre maison ou d'investissement dans les énergies renouvelables.

Nous espérons que vous serez nombreux à supporter notre démarche afin de permettre un dialogue productif permettant d'améliorer la qualité de vie au sein de notre communauté.

Anja KIHN,
Présidente de la commission de l'environnement

CHARTRE ÉNERGIE, CLIMAT & ENVIRONNEMENT DES CITOYENS DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

LA CHARTRE

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Le Conseil européen a adopté en octobre 2014, de nouvelles actions en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Ce cadre prévoit des cibles et des objectifs stratégiques à l'échelle de l'Union Européenne pour la période 2021-2030.

Les objectifs clés pour 2030 au niveau européen :

- ⊙ Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990)
- ⊙ Porter la part des **énergies renouvelables** à au moins 32 %
- ⊙ Améliorer l'**efficacité énergétique** d'au moins 32,5 %

Afin d'aider à atteindre ces objectifs, le Conseil du gouvernement luxembourgeois a adopté le 29 novembre 2019 un projet de loi relatif au climat, qui constitue le cadre pour la mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

La politique nationale vise les objectifs clés suivants à l'horizon 2030 :

- ⊙ Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** de 55 % (par rapport aux niveaux de 2005)
- ⊙ Augmenter l'**efficacité énergétique** entre 40 % à 45 %
- ⊙ Porter la part des **énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute** à une valeur de 35 %

LES ACTIONS DE LA COMMUNE :

La commune de Käerjeng est membre de l'**Alliance pour le climat Luxembourg (Klima-Bündnis)** depuis 2013. Dans le cadre de cette alliance, la commune s'est engagée à réduire ses gaz à effet de serre de 10% par habitant tous les 5 ans.

D'autre part, la commune de Käerjeng a adhéré au **Pacte Climat** en 2013. Le **Pacte Climat** s'inspire de l'European Energy Award, un système de gestion de qualité et de certification, développé par des communes pour les communes.

Suite à la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de politique climatique, la commune a ainsi pu **améliorer son score entre 2015 et 2019 de 52.3% à 64,7 %**, suite à la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de politique climatique.

Finalement, la commune de Käerjeng est certifiée **Fairtrade** depuis 2015. Dans ce contexte elle s'est engagée à promouvoir l'achat de produits issus du commerce équitable, permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations de l'hémisphère sud.

LES ACTIONS INDIVIDUELLES :

En tant que citoyen de la commune de Käerjeng, vous pouvez activement contribuer aux objectifs dans le domaine de l'énergie, du climat et de l'environnement et soutenir la démarche de la commune de Käerjeng en signant une charte individuelle, la **Charte énergie-climat-environnement des citoyens de la commune de Käerjeng**, par laquelle vous vous engagez à réaliser une ou plusieurs actions. A cet effet, la commission de l'environnement a élaboré une liste des engagements les plus courants. Cette démarche vous permettra de participer activement à la politique de la commune par un échange d'idées par l'intermédiaire d'une plateforme de discussion.

Pour permettre un échange productif, nous vous demandons de renvoyer le formulaire de participation à l'intérieur de cette brochure. La commune vous fera alors parvenir une charte sous forme de questionnaire, permettant de cocher des objectifs individuels ou d'exposer vos actions spécifiques.

Formulaire aussi sur demande :

par internet www.kaerjeng.lu
par téléphone : 500 552 371
par e-mail : jeff.kuensch@kaerjeng.lu

A LA MAISON, JE PEUX M'ENGAGER À DE PETITS GESTES COMME ...

- ⊙ maintenir la température ambiante de ma maison à env. 20°C
- ⊙ m'habiller plus chaudement plutôt que d'augmenter la température de la pièce
- ⊙ installer un thermomètre
- ⊙ éviter l'air conditionné en été et lui préférer un ventilateur, si nécessaire
- ⊙ réduire le nombre d'appareils électriques dans mon logement
- ⊙ acheter des appareils électriques ménagers de classe A et plus
- ⊙ acheter des équipements de bureau peu énergivores
- ⊙ éteindre les appareils quand ils ne sont pas utilisés - adieu aux veilles
- ⊙ utiliser la lumière naturelle autant que possible
- ⊙ éteindre la lumière quand je suis le dernier à quitter un lieu
- ⊙ utiliser uniquement un éclairage basse consommation (LED, ...)
- ⊙ utiliser ma machine à laver à basse température et bien remplie
- ⊙ utiliser le lave-vaisselle en charge pleine
- ⊙ préférer une courte douche au bain
- ⊙ utiliser l'internet et les réseaux sociaux de façon raisonnée

A LA MAISON, JE PEUX M'ENGAGER AU-DELÀ À DES ACTIONS COMME :

- ⊙ faire réaliser un audit énergétique de mon habitation*
- ⊙ faire construire, louer ou acheter une maison de classe A ou meilleure
- ⊙ souscrire un contrat d'électricité verte
- ⊙ installer des fenêtres triple vitrage
- ⊙ isoler sol, murs et toiture (grenier)*
- ⊙ faire contrôler et nettoyer annuellement ma chaudière et faire vérifier son réglage
- ⊙ installer une chaudière efficiente, de préférence fonctionnant aux énergies renouvelables*
- ⊙ faire installer des pompes de circulation efficaces et économes*
- ⊙ installer des panneaux solaires photovoltaïques et / ou thermiques*
- ⊙ installer des stores extérieurs sur les fenêtres exposées au sud pour me protéger contre l'échauffement excessif en été

* Des subventions étatiques et communales peuvent vous aider dans vos démarches. Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser au myenergy infopoint (www.myenergyinfopoint.lu, tél 8002 11 90).

EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, JE PEUX M'ENGAGER À :

- ⊙ marcher ou utiliser mon vélo pour de courtes distances
- ⊙ vérifier la pression des pneus de mon véhicule pour économiser du carburant
- ⊙ prendre un cours d'éco-conduite et l'appliquer
- ⊙ lorsque je change de voiture, choisir une voiture qui consomme moins
- ⊙ me rendre au travail / à l'école en transport en commun
- ⊙ co-voiturer avec des collègues pour aller au travail
- ⊙ prendre congé de ma voiture en vacances
- ⊙ partir en vacances en train
- ⊙ réduire de 10 % par an les kilomètres parcourus avec mon véhicule



AU QUOTIDIEN, JE PEUX M'ENGAGER À :

- ⊙ réduire ma consommation de viande
- ⊙ éviter les déchets alimentaires
- ⊙ acheter de préférence des produits régionaux
- ⊙ acheter de préférence des produits issus de l'agriculture biologique
- ⊙ veiller à ce que les produits de provenance lointaine proviennent du commerce équitable
- ⊙ boire de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille
- ⊙ éviter le suremballage, préférer l'achat en vrac
- ⊙ utiliser des piles rechargeables
- ⊙ acheter des produits qui ont une longue durée de vie
- ⊙ emprunter plutôt que d'acheter livres, CDs, DVDs
- ⊙ privilégier en cadeau des sorties et divertissements de proximité plutôt que des objets matériels
- ⊙ imprimer moins et si nécessaire en recto/verso
- ⊙ utiliser des produits en papier recyclé
- ⊙ économiser énergie et ressources en triant activement mes déchets et en les amenant régulièrement au centre de recyclage
- ⊙ acheter seconde main ou organiser des événements de troc
- ⊙ utiliser des sacs réutilisables
- ⊙ montrer aux enfants et à mon entourage la manière d'économiser l'énergie

LE PACTE CLIMAT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 2013 la commune de Käerjeng a souscrit l'adhésion au Pacte Climat Luxembourg. Avec sa signature, notre commune s'engage à **diminuer son empreinte écologique** et à mettre en œuvre les mesures prescrites par le système de gestion de qualité European Energy Award (EEA).

Sur la base d'un catalogue de critères écologiques, la commune est évaluée dans huit domaines différents et peut atteindre trois niveaux de certification selon les pourcentages obtenus lors d'un audit. Cette certification permet à la commune d'obtenir des **subventions de la part de l'état** qui seront par la suite utilisées pour les investissements dans la lutte contre le changement climatique.

Il existe trois niveaux de certifications possibles pour le Pacte Climat, niveau 1 (être certifié à 40 %), niveau 2 (être certifié à 50 %) et niveau 3 (être certifié à 75 %).

PacteClimat
Ma commune s'engage pour le climat

Plus de 120 facteurs sont pris en compte pour l'établissement du score final. Ces facteurs se répartissent en huit catégories, à savoir :

1. Plans et stratégies
2. Bâtiments communaux et équipements
3. Approvisionnement et assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication et coopération
7. Qualité de l'air
8. Economie circulaire

LES ORIGINES :

- ⊙ Le Pacte Climat a été créé par la loi du 13 septembre 2012 pour la période de 2013 à 2020. Le 4 juin 2019, la durée du pacte a été prolongée jusqu'à la fin 2030 sous le nom de « Klimapakt 2.0 »
- ⊙ La loi du Pacte Climat se réfère à un programme de promotion de l'Union Européenne, le European Energy Award (EEA) et permet aux Etats de subventionner les municipalités qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (CO₂) sur leur territoire.



POURQUOI ?

La démarche du Pacte Climat permet :

- ⊙ une meilleure planification et hiérarchisation des projets communaux
- ⊙ une réduction de l'empreinte écologique de la commune par la réalisation d'investissements dans une meilleure efficacité énergétique et dans le développement durable
- ⊙ une diminution des dépenses communales grâce à l'utilisation optimisée de l'énergie
- ⊙ la création d'incitations économiques et d'une meilleure acceptation pour les investissements dans le développement durable au niveau politique et public.

LE SOUTIEN DE L'ETAT :

- ⊙ L'**assistance technique** se fait notamment à travers la centrale de conseils MyEnergy et inclut la mise à disposition partielle d'un conseiller climatique agréé, des instruments de travail, ainsi qu'une plateforme d'échange pour les idées et 'best practices'
- ⊙ Un **programme informatique** permettant la comptabilité énergétique (Enercoach) est mis à disposition par le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) permettant d'analyser les différentes sources d'émissions de la commune afin de pouvoir localiser et hiérarchiser les investissements nécessaires
- ⊙ Le **soutien financier** se fait à travers une subvention annuelle de 10.000 € pour la participation continue, ainsi que par des subventions variables, en fonction du nombre d'habitants et de la certification obtenue, pouvant aller jusqu'à 350.000 € / année.

LE DÉROULEMENT :

- ⊙ La commune analyse l'état de ses infrastructures et établit une évaluation de toutes les données relatives au climat et à la consommation énergétique
- ⊙ Un catalogue de critères, divisé en huit parties, permet d'évaluer précisément la performance des communes
- ⊙ Un conseiller climatique accompagne et soutient la commune tout au long du processus
- ⊙ Au moins tous les quatre ans, la commune doit se soumettre à un audit afin de confirmer sa certification
- ⊙ Lorsque la commune estime pouvoir remplir les critères pour accéder au niveau de certification supérieur (40 %, 50 % ou 75 %) elle peut demander un audit supplémentaire
- ⊙ Un auditeur indépendant contrôle l'évaluation de la commune et la corrige le cas échéant. Suite à la certification obtenue lors de l'audit, la commune reçoit des fonds d'investissements de la part de l'Etat.

KLIMABÜNDNIS QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le « Klimabündnis » (Alliance pour le climat) est un **réseau de coopération pour l'échange d'idées** entre des communes européennes et les peuples indigènes des forêts tropicales qui s'engagent pour la sauvegarde du climat mondial. Le réseau compte plus de 1.700 communes participantes à travers l'Europe, dont 40 au Luxembourg. La commune de Käerjeng y participe depuis 2013.

Les membres s'engagent à réduire continuellement leurs émissions de gaz à effet de serre avec l'objectif de **réduire leurs émissions de CO₂ par habitant de 10% tous les cinq ans**, ce qui pour notre commune équivaldrait à une diminution de 50% d'ici l'année 2053.

Par la signature du contrat du Klimabündnis, les communes s'engagent aussi à :

- ⊙ utiliser seulement du bois certifié FSC ou PEFC et éviter ainsi l'achat de bois tropical et de bois venant de forêts surexploités

- ⊙ **soutenir les peuples du tiers monde.** La commune de Käerjeng soutient actuellement un projet au Burkina Faso par l'intermédiaire de l'ASTM, ainsi qu'un projet au Malawi en collaboration avec « Eng oppen Hand fir Malawi »

- ⊙ promouvoir le dialogue entre les peuples autochtones, les gouvernements, le secteur privé et les institutions internationales sur l'utilisation durable et la gestion écologique des forêts tropicales.

Chaque année au mois de septembre le « Tour du Duerf », une initiative du Klimabündnis pour la promotion du vélo comme moyen de transport, est organisé par la commune. Lors de cette action qui s'étend sur 3 semaines, les participants sont incités à parcourir le plus de kilomètres possible à vélo. Chaque citoyen peut y participer en s'inscrivant par mail à jeff.kuensch@kaerjeng.lu.

LE KLIMATEAM QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Klimateam (« équipe climat ») regroupe les **personnes d'une commune qui développent des projets en lien avec le pacte climat.**

Ce groupe est actuellement composé de deux délégués politiques communaux, du conseiller écologique de la commune, ainsi que des délégués des différents services techniques de l'administration communale et d'un expert externe en matière du pacte climat en tant que coordinateur. Si nécessaire, le garde forestier, ainsi que des membres d'autres départements de la commune peuvent être consultés.

En principe, le Klimateam se réunit toutes les semaines. Il propose des mesures pour la réduction de l'empreinte écologique de la commune et analyse leur faisabilité.

RÉSULTAT DE L'AUDIT PACTE CLIMAT 2019

Le 25 novembre 2019, la commune de Käerjeng s'est présentée pour la deuxième fois à l'audit du pacte climat. Lors du premier **audit en 2015**, la commune avait de suite obtenu la **certification niveau 2 avec un score de 52,3 %**.

Etant donné que les bases de calcul pour l'attribution des points pour le pacte climat deviennent chaque année plus exigeantes, **l'objectif de 2019** était de confirmer le résultat obtenu lors du premier audit. Le résultat final de **64,7 % certifié** nous a ainsi très satisfait et nous rend très optimiste pour le futur.

Afin de pouvoir encore nous améliorer, nous avons cependant besoin de la participation de tous nos citoyens. Voilà pourquoi nous avons élaboré une charte citoyenne qui vous accompagnera et vous aidera dans vos choix personnels pour réduire de façon aisée votre empreinte écologique.

LES MESURES ENTREPRISES PAR LA COMMUNE

- ⊙ Biomonitoring pour le **contrôle de la qualité de l'air** depuis l'année 2002. Depuis cette date plusieurs réalisations ont été effectuées
- ⊙ Depuis une dizaine d'années, remplacement systématique de l'éclairage publique par des **LED**
- ⊙ Utilisation de 100 % d'énergie renouvelables pour tous les immeubles communaux (**Nova Naturstrom**) depuis plus de 10 ans
- ⊙ Construction de **bâtiments à basse classe énergétique** pour le précoce à Bascharage et la Maison Relais à Clemency
- ⊙ Depuis 2012, Mesurage continu de la qualité de l'air (NO_x) dans la commune
- ⊙ En 2012, instauration du **système CUP** (gobelets réutilisables) pour les manifestations de la commune, depuis 2013, disponible aux associations locales
- ⊙ En 2012, ouverture officielle de **l'ECO-Center**, chauffé par **géothermie**
- ⊙ Optimisation en continu des **réseaux cyclables et chemins piétonniers**
- ⊙ Mise à disposition de la surface de toits communaux pour la réalisation d'**installations photovoltaïques pour les citoyens** depuis 2013
- ⊙ En 2013 présentation d'un nouveau **concept pour les déchets**
- ⊙ De 2013 à 2015, mise en œuvre d'un concept énergétique pour la commune
- ⊙ Montage continu de **installations photovoltaïques**
- ⊙ Construction de plusieurs **bâtiments à classe énergétique A-A-A à B-B-B**

- ⊙ En 2015, réalisation d'un **concept directeur**, dont les objectifs communaux ont été actualisés en 2019
- ⊙ En 2016 présentation du **concept énergétique** de la commune au public
- ⊙ **Optimisation des systèmes de chauffage** dans plusieurs bâtiments communaux
- ⊙ Création d'un **cadastre solaire** permettant d'identifier le potentiel de chaque toiture (consultable sur le site internet de la commune)
- ⊙ Réalisation d'une **comptabilité énergétique** pour les bâtiments et véhicules communaux
- ⊙ Depuis 2016 **subventions communales** pour les citoyens en cas d'assainissement des maisons et en cas d'investissement dans les énergies renouvelables
- ⊙ Depuis 2017, création de places de stationnements sécurisées pour les vélos (pour l'instant disponibilité de 4 **Vélobox**)
- ⊙ En 2017, mise en place du **PEDI-Bus** à Clemency et extension sur toute la commune en 2019
- ⊙ Utilisation de **vélos électriques** par l'administration communale et allocation de subsides aux citoyens pour l'achat de vélos électriques (Pedelects)
- ⊙ Installation de six **bornes de chargement** pour les véhicules électriques (dont trois déjà réalisées)
- ⊙ En 2018, création d'une **charte pour les associations** de la commune
- ⊙ Depuis 2019, installation de plusieurs **stations « Refill »** d'eau potable dans les halls sportifs, d'autres sont en phase de réalisation
- ⊙ Projet d'un **jardin communautaire**
- ⊙ Présentation de la **charte pour les citoyens** (mars 2020)
- ⊙ Réalisation d'un **cadastre thermographique** (fin 2020)
- ⊙ Projet d'aménagement d'une sorte de couloir bus dans l'avenue de Luxembourg combiné à un système de feux rouges « intelligents »

ADAPTATIONS DES SUBSIDES COMMUNAUX DU 01.01.2019 AU 31.12.2021

Subsides pour conseil en énergie	Etat	Gemeng Käerjeng*
Conseil en énergie par un conseiller en énergie agréé pour MUF	1.000 € + BONUS (max. 2.200 €) « Accord de principe » exigé	20 %
Conseil en énergie par un conseiller en énergie agréé auprès MPF	1.200 € + BONUS (max. 2.400 €) 2 UH (25 € par UH supplémentaire) - max. 1.600 € + BONUS	20 %
Subsides pour assainissement énergétique de maisons d'habitation âgées de plus de 10 ans	Etat	Gemeng Käerjeng*
Isolation thermique de la toiture	15 - 42 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)
Isolation thermique de la dalle supérieure contre zone non chauffée	10 - 35 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)
Isolation thermique du mur contre zone non chauffée ou sol	12 - 15 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)
Isolation thermique de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	12 - 15 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)

Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	20 - 36 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)
Mur extérieur (isolé du côté intérieur)	20 - 36 € / m ² + BONUS	50 % (max. 5.000 € - MUF) (max. 10.000 € - MPF)
Fenêtres (conjointement avec isolation thermique des murs extérieurs ou avec ventilation mécanique contrôlée)	40 - 52 € / m ² + BONUS	20 %
Ventilation avec récupération de chaleur dans MUF (jusqu'à 150 m ² de surface de référence énergétique)	40 € / m ² (max. 6.000 €)	25 %
Ventilation avec récupération de chaleur dans MPF (jusqu'à 80 m ² de surface de référence énergétique)	40 € / m ² (max. 3.200 € par UH), (max. 30.000 €)	25 %
Ventilation sans récupération de chaleur dans MUF (jusqu'à 150 m ² de surface de référence énergétique)	8 € / m ² (max. 1.200 €)	25 %
Ventilation sans récupération de chaleur dans MPF (jusqu'à 80 m ² de surface de référence énergétique)	15 € / m ² (max. 1.200 € par UH) (max. 30.000 €)	25 %

(MUF) maisons unifamiliales
(MPF) maisons plurifamiliales
(UH) unité d'habitation

* part supplémentaire de la Commune de Käerjeng liée aux subsides étatiques

ADAPTATIONS DES SUBSIDES COMMUNAUX DU 01.01.2019 AU 31.12.2021

Subsides pour installations dans le domaine des énergies renouvelables	Etat	Gemeng Käerjeng*
Pompe à chaleur à air/eau, uniquement dans MUF dont la consommation énergétique est quasi nulle	25 % (max. 2.500 €)	15 %
Pompe à chaleur géothermique / pompe à chaleur combinée	50 % (max. 8.000 € - MUF) (max. 6.000 € par UH)	25 %
Installation solaire thermique - uniquement production eau chaude sanitaire	50 % + BONUS (max. 2.500 € - MUF) (max. 2.500 € par UH) (max. 15.000 € par MPF)	50 %
Installation solaire thermique - production d'eau chaude sanitaire combinée avec un appoint du chauffage	50 % + BONUS (max. 4.000 € MUF) (max. 4.000 € par UH) (max. 20.000 € par MPF)	50 %
Chaudière à granulés de bois ou chaudière à plaquettes de bois	40 % + BONUS (max. 5.000 € MUF) (max. 4.000 € par UH) (max. 24.000 € par MPF)	30 %
Poêle à granulés de bois uniquement dans MUF	30 % (max. 2.500 €)	30 %

Chaudière à combustion étagée pour bûches de bois	25 % + BONUS (max. 2.500 €)	30 %
Raccordement à un réseau de chauffage urbain	50 € /kW (max. 15 kW = 750 €) (MUF) 15 € /kW (max. 8 kW par UH = 120 €)	20 %
Subsides pour installations photovoltaïques	Etat	Gemeng Käerjeng*
Installation photovoltaïque sur le corps de l'immeuble ≤ 30 kW (pour MUF et MPF)	20 % (500 € / kWp, max. 15.000 €)	50 % (max. 2.500 €)
Subsides pour économiser d'eau potable	Etat	Gemeng Käerjeng*
Installation de récupération des eaux de pluies	25 % (max. 1.000 €)	40 %
Subsides pour l'achat d'une bicyclette électrique	fiscalement déductible	200 €

(MUF) maisons unifamiliales
(MPF) maisons plurifamiliales
(UH) unité d'habitation

* part supplémentaire de la Commune de Käerjeng liée aux subsides étatiques





CHARTRE ÉNERGIE, CLIMAT & ENVIRONNEMENT DES CITOYENS DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

J'approuve l'intention de la commune de Käerjeng de réaliser les objectifs du pacte climat sur l'ensemble du territoire communal.

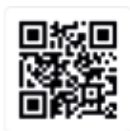
Je souhaite contribuer personnellement :

- en signant la charte des citoyens
- en choisissant une ou plusieurs actions à réaliser dans la liste des engagements reprise dans le catalogue et/ou en indiquant des mesures prises par mes propres soins.

.....
(Lieu et date)

.....
(Unterschrift)

Veillez compléter le questionnaire disponible sur www.kaerjeng.lu
ou via le QR-Code suivant



Ou en nous retournant le formulaire ci-dessous par e-mail/
fax/voie postale afin de recevoir le questionnaire :

Administration Communale de Käerjeng
24, rue de l'Eau • L-4920 Bascharage
Contact : Jeff Künsch • jeff.kuensch@kaerjeng.lu

Nom

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

Localité

.....

Tél.

.....

E-mail

.....